

MAIRIE DE
BESANÇON



Arrêté du Maire de la Ville de
Besançon

Publié le : 16/06/2023

VOI.23.00.A01223

OBJET : Arrêté temporaire de circulation
RUE DE DOLE

La Maire de la Ville de Besançon,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6
Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-21-1 et R. 413-1
Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 2ème partie, signalisation de danger et le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription
Vu l'arrêté DAG.20.00.A100 du 20 juillet 2020 qui donne délégation de signature à Mme Marie ZEHAF, Conseillère Municipale Déléguée
Vu l'avis de la DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
Vu l'avis du CONSEIL DEPARTEMENTAL DU DOUBS (STA)
Vu la demande de l'entreprise MADIC ELEC
Considérant que des travaux sur le totem de la station TOTAL rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, le 26/06/2023 RUE DE DOLE

ARRÊTE

Article 1 : Le 26/06/2023, les prescriptions suivantes s'appliquent RUE DE DOLE au droit de la STATION TOTAL - RELAIS DE CHATEAUFARINE (sise 4 rue du Piémont) sur 100 mètres :

- La vitesse maximale autorisée des véhicules est fixée à 50 km/h ;
- La circulation est interdite sur la voie de droite de 9h30 à 16h00.

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur.

Article 3 - Voies de recours :

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

Article 4 : M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés sur le site internet de la Ville conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le 13 **JUIN 2023**

Pour la Maire,
Par délégation,

Marie ZEHAF
Conseillère Municipale Déléguée

